



schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

Communiqué de presse

Zurich, le 16 août 2018

Effondrement du viaduc de Gênes

En Suisse le cadre normatif assure la sécurité des ouvrages

Le tragique événement survenu à Gênes soulève de nombreuses questions qui restent pour le moment en suspens. Une chose est sûre, les normes SIA suisses présentent de nettes différences par rapport à la collection de normes européennes Eurocodes appliquées en Italie.

Un tel accident pourrait-il se produire en Suisse ? Grâce à l'engagement bénévole d'experts qui élaborent les normes SIA, les ouvrages érigés en Suisse assurent aux usagers un haut niveau de sécurité. Ce cadre normatif a fait ses preuves dans la pratique et ses règles sont largement reconnues par les professionnels.

En Suisse, l'entretien des ponts est, entre autres, encadré par les principes et procédés décrits dans les normes SIA 269 et SIA 269/1 à 269/8 applicables à la maintenance de structures porteuses. Il s'agit notamment des interventions de maintenance et de leur proportionnalité. En vertu de ces textes, serait par exemple considéré comme disproportionné le fait que tous les ouvrages existants soient automatiquement réputés potentiellement dangereux et soumis à des travaux de renforcement si une norme venait à être durcie. De ce fait, les prescriptions s'appliquant aux ouvrages existants peuvent différer sous certaines conditions.

En Europe en revanche, cette question n'a pas encore été abordée dans la collection des normes européennes Eurocodes et chaque pays la traite différemment. Une harmonisation au niveau européen est toutefois visée.

La norme SIA 273 « Etanchéité des surfaces carrossables » revêt également une grande importance. En effet, le béton des ponts routiers subit tout particulièrement les effets des chlorures contenus dans le sel de déneigement : attaquées, les parties métalliques dans le béton sont alors exposées à la corrosion. C'est pourquoi une étanchéité absolue doit être garantie, d'éventuels dommages étant de surcroît difficiles à identifier. En cas de questions, veuillez vous adresser à:

Barbara Ehrensperger, porte-parole
Tel.: 044 283 15 49, courriel: barbara.ehrensperger@sia.ch

Twitter: @sia_schweiz
<http://www.sia.ch/medias>